

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N° AR_2023_0201_CC

**TRAVAUX : TERRASSEMENT ET
RACCORDEMENT ELECTRIQUE**

DU 23 AU 27 JANVIER 2023

DE 08H00 A 17H00

36 RUE MALAKOFF

SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE

DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
et notamment les articles L 2212-1 et suivants et
les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles
R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la
signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie -
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté
interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté
urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et
notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté de délégation du 12 octobre 2022,
n° AR_2022_3724_CC, relatif à la délégation de
fonction et de signature aux 15 maires adjoints,
VU la demande de la sté Bouygues ES pour le
compte de Enedis en date du 03 janvier 2023,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des
personnes pendant la durée des opérations,

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

**ARRÊTÉ
DU 23 AU 27 JANVIER 2023
DE 08H00 A 17H00**

ARTICLE 1^{er} – RUE MALAKOFF

L'accès aux n°34-36 sera barré, le temps des travaux.

Des plaques de franchissement devront être mises à disposition pour les secours en cas de nécessité.
Le passage et la sécurité des piétons doivent être maintenus en permanence.

Le stationnement de tous les véhicules est interdit et réservé aux véhicules appartenant à la sté Bouygues ES, au droit du gymnase, le temps des travaux.

Numéro SIRET entreprise : 775 664 873 01564

ARTICLE 2 – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 3 – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par la sté Bouygues ES (ZA d'Armanville 501700 Valognes), responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté devra être affiché sur le lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 16 janvier 2023,

**Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,**

Pierre-François LEJEUNE



30/12/2022 16:32

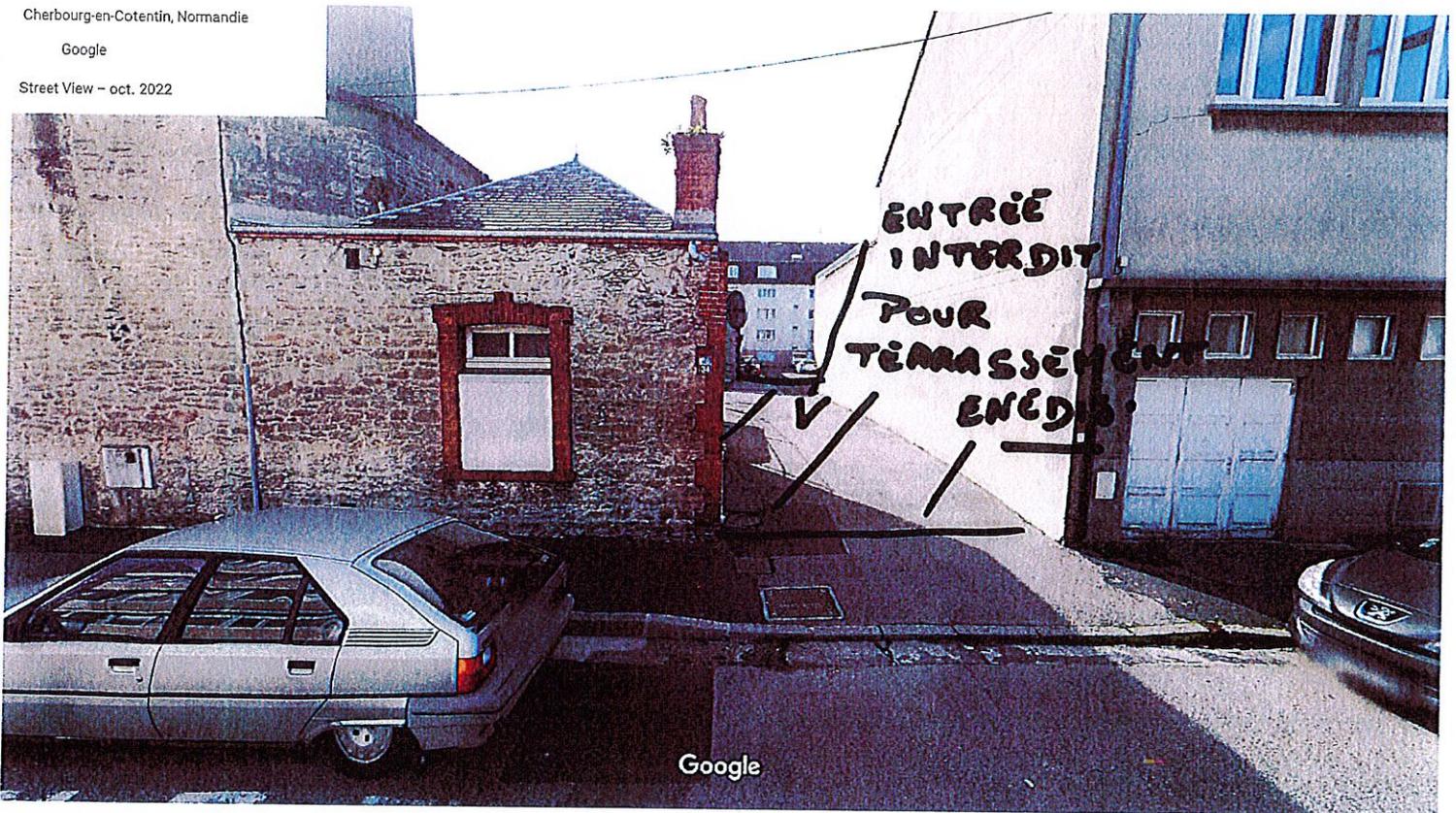
34 Rue Malakoff - Google Maps

Google Maps 34 Rue Malakoff

Cherbourg-en-Cotentin, Normandie

Google

Street View - oct. 2022



Date de l'image : oct. 2022 © 2022 Google

https://www.google.fr/maps/@49.6400887,-1.6125715,3a,75y,186.86h,83.44t/data=!3m6!1e1!3m4!1sZmYyhN-IG-O7AsTVgt5_EQI2e0!7!16384!8!8192

30/12/2022 16:32

39 Rue Malakoff - Google Maps

Google Maps 39 Rue Malakoff

Cherbourg-en-Cotentin, Normandie

Google

Street View - oct. 2022



Date de l'image : oct. 2022 © 2022 Google

<https://www.google.fr/maps/@49.6401084,-1.6128549,3a,75y,133.11h,78.87t/data=!3m7!1e1!3m5!1sdS2NHV0BbUNkEZVl9J3NqQ!2e0!6shhttps:%2F%2Fstreetviewpixels-pa.googleapis.com%2Fv1%2Fthumbnai%3F...> 1/2